

DECISION DG n°2015-295

**portant nomination à l'Agence nationale de sécurité
du médicament et des produits de santé**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 1^{er} août 2014 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'article 22 de la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

Les troisième et quatrième tirets sont remplacés par les dispositions suivantes :

« - Madame DESCHENES (Marianne) est nommée chef de l'équipe produits dispositifs médicaux de diagnostic in vitro, dont les tests d'autodiagnostic, ainsi que les matériels à usage général de laboratoire et les logiciels de gestion des laboratoires de biologie médicale ;
- Madame BRUYERE (Hélène) est nommée chef de l'équipe produits dispositifs médicaux d'imagerie médicale, d'explorations fonctionnelle et physiologique, de radiothérapie, de perfusion, de support patients et les logiciels dispositifs médicaux ;
- Monsieur DI DONATO (Pascal) est nommé chef de l'équipe produits dispositifs médicaux de suppléance fonctionnelle, de bloc opératoire, de robotique chirurgicale, de traitement par laser médicaux, de soins intensifs, d'endoscopie, de désinfection et stérilisation, ainsi que les procédés et biocides de désinfection des locaux médicaux. »

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2015 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le **30 SEP. 2015**

Dominique MARTIN

Directeur général